

Nathalie Lalouette et Carine Vanderbiste.

2. Mode de scrutin

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il rappelle qu'en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il précise que les membres du conseil municipal qui sont députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse ou membres de l'assemblée de Polynésie Française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent pas être élus délégués ou suppléants (article L 287, L 445 et L 556 du Code électoral).

Il rappelle que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 15 délégués titulaires et 5 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

2 listes ont été déposées en Mairie :

- Pierre Mauméjean Liste « Une Seule Ambition Aigues-Mortes »
- Cédric Bonato « Liste Le Revivre » déposée par M Joachim RAMS

Pierre Maumejean demande s'il y a une autre liste à déposer.

Personne ne prenant la parole, il est procédé à l'élection.

Chaque élu dépose tour à tour son bulletin de vote dans l'urne.

Je demande aux deux benjamins de l'assemblée d'assister l'administration pour l'opération de dépouillement : Mme Vanderbiste, Mme Lalouette

Résultats des élections

Le bureau électoral ainsi composé procède au dépouillement :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de-suffrages exprimés :

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Une seule ambition Aigues-Mortes	23	13	5
Le Revivre	4	2	0

Proclamation des résultats.

Par application du mode scrutin proportionnel à **la plus forte moyenne**, sont élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Pierre MAUMEJEAN	1. Michèle PALLARES
2. Josiane ROSIER	2. Jean Claude BASCHIOU
3. Alain BAILLIEU	3. Marielle NEPOTY
4. Véronique BONVICINI	4. Michel LEBLANC
5. Gilles TRAUJLET	5. Patricia VAN DER LINDE
6. Maguelone CHAREYRE	
7. Christian LAPISARDI	
8. Nathalie LALLOUETTE	
9. Christian GROUL	
10. Janine LHUILLIER	
11. Yves GRAS	
12. Andrée DAMOUR	
13. Jean Claude CAMPOS	
14. Cédric BONATO	
15. Maryline POUGENC	

Mesdames et Messieurs les délégués et suppléants acceptent leur mandat.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 17 h 50.*

Le Maire,		Gilles TRULLET
Marielle NEPOTY	Patricia VAN DER LINDE	Arnaud FOUREL Proc. à G. Traullet
Josiane ROSIER	Jean Claude CAMPOS	Véronique BONVICINI
Michel LEBLANC	Maguelone CHAREYRE	Régis VIANET
Christine DUCHANGE	Alain BAILLIEU	Nathalie LALLOUETTE
Christian LASIPARDI	Janine LHUILLIER	Christian GROUL
Stéphanie PIERRON	Yves GRAS	Andrée DAMOUR
Jean Claude BASCHIOU Proc. à M. Nepoty	Michele PALLARES <i>Secrétaire de séance</i>	Michel AUSSANNAIRE
Cédric BONATO	Maryline POUGENC <i>Proc. à J. Rams</i>	Olivier BERTRAND <i>Proc. à C. Vanderbiste</i>
Carine VANDERVISTE	Joachim RAMS	Stéphane PIGNAN

